

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

**OBJET :
AUTORISATION
D'ENGAGEMENT DE
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT
AVANT VOTE DU
BUDGET VILLE 2021**

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Mme CAFFIER Karole,

Secrétaire : M. PERLES Bruno,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 23 DEC. 2020

La loi n° 96.142 du 21 février 1996 objet de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'au vote du budget, le Maire peut, sur l'autorisation de son Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, M. le Maire sollicite à cet effet l'accord de l'assemblée,

soit un total de 1 678 866 € ventilés par opération.

Ayant établi d'une part,
la portée majeure de cette mesure qui est de permettre le règlement de certaines dépenses d'investissement essentielles et la poursuite de projets déjà engagés,

et soulignés d'autre part,
que ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation demandée précisant le montant de l'affectation des dits crédits, M. le Maire propose que les dépenses engagées soient ventilées sur les opérations suivantes :

Opération 9001 – Hôtel Ville / serv. délégués	118 200 €
Opération 9002 – Voirie / réseaux	276 234 €
Opération 9003 – Education petite enfance	65 382 €
Opération 9004 – Installations sportives	110 682 €
Opération 9006 – Aménagement urbain	512 507 €
Opération 9007 – Services techniques et TRI	176 250 €
Opération 9009 – MDA / Halle aux grains	21 111 €
Opération 9011 – Bâtiments Communaux	398 500 €

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus proposées avant le vote du budget Ville 2021 et conformément aux dispositions de la loi du 21 février 1996.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L.2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
23 DEC. 2020
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
22 DEC. 2020
Par publication le :
23 DEC. 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL
N

